

SALON RADIO DE L'AGENAIS **DIMANCHE 2 Juillet 2023**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année l'ADRASEC 47 organise une **BOURSE TSF et matériel radioamateur**, en partenariat avec Radiofil.

Elle a lieu le :

DIMANCHE 2 Juillet 2023
De 8h à 16h
Au Foyer des Campagnes 10 avenue Massenet
47390 Layrac

Si vous désirez y participer, veuillez nous faire parvenir

Avant le 28 juin prochain

Les documents ci-après :

- ☞ le *coupon-réponse* entièrement complété.
- ☞ votre paiement sera à remettre le jour de la bourse.
- ☞ et, les pièces obligatoires :
 - pour les particuliers : *photocopie de la Carte d'identité* recto verso ou permis de conduire,
 - pour les professionnels : *photocopie de la Carte d'identité et de la Carte Professionnelle*.

Pour une bonne organisation, l'accueil des exposants se fera à partir de 7h du matin. Nous vous rappelons que les exposants devront être en place impérativement avant 8h00. L'équipe présente sera vigilante sur le respect des gestes barrière pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

De la restauration rapide sera disponible sur place.

Contacts :

- Par téléphone au : 06 03 47 18 31(Patrick) ou au 06 30 08 48 53 (Didier).
- Par email : edea47@wanadoo.fr

Site internet : <https://adrasec47.fr>

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS – SALON RADIOAMATEUR

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Se déroulant le dimanche 2 juillet 2023 à Layrac 47390

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à :

Adresse :

.....

.....

CP Ville

Tél. Email :

Qualité de l'exposant :

Particulier

Professionnel

Objet de la vente : précisez SVP

.....

.....

Souhaite participer au Salon Radio de l'Agenais **2023**

Tarif : 1 table (environ 2 X 1m) : **7 €**

nombre de tables x 7 =.....€

(A régler sur place)

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

VEHICULE :

Marque type

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur (pour les particuliers):

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Respecter les gestes barrière contre la propagation de la COVID-19 (Masque obligatoire, désinfection des mains, etc...)

Ci-joint : - Photocopie Carte Nationale d'identité des 2 côtés

- ou photocopie du permis de conduire

- ou photocopie passeport avec mention de la date et du lieu de la délivrance

- Pour les professionnels : photocopie de la carte professionnelle registre des métiers

ou autre....

A

le

Signature :

TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION INCOMPLETE SERA REJETEE

Document à retourner **avant le 28 juin 2023** à l'adresse suivante :

E.D.E.A. 60 impasse de la Bénazie 47520 Le Passage d'Agen

Ou par courriel : edea47@wanadoo.fr